

SEANCE DU 16 JUILLET 2021

Excusés : Sandrine CATHEBARD, Géraldine LAURENT, Florent ALLIROL, Bruno COUDERT

Bruno COUDERT a donné procuration à Guy EYRAUD, Géraldine LAURENT a donné procuration à Maryse BEYNIER

Laetitia MEDIC fait le point **sur la micro crèche**. La Communauté d'agglomération est favorable et soutient le projet. Tous les services départementaux de la petite enfance se sont rencontrés. Le projet est réalisé par un privé, la commune met à disposition les locaux. La gestion du personnel sera gérée par le porteur du projet.

Délibération prise **pour l'implantation d'un poste de transformation ERDF** sur la parcelle E, N°181, sur la parcelle 176C, N°250 et la parcelle 176A, N°322

Une subvention de 250€ est accordée au Collectif 880 qui souhaite organiser dans les années futures un festival pluridisciplinaire. Cette année en raison des conditions sanitaires, l'association propose une journée d'animation avec 2 représentations théâtrales, repas et soirée musicale.

Don du matériel de la station foudre : le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) souhaite faire un don à la commune du matériel utilisé lors des expérimentations sur la foudre, réalisées sur la commune entre 1970 et 2000. Le conseil municipal accepte le don, et décide de mettre à disposition du musée Crozatier l'ensemble des matériels cédés. Un livret retraçant l'historique de ces travaux sera distribué à chaque famille.

Délibération pour le renouvellement des contrats des emplois de l'école

Site internet : Maryse BEYNIER travaille avec les techniciens informatiques sur une nouvelle présentation du site

Bâtiment Le ROUCHOUX : Depuis de nombreuses années, Monsieur Le Maire parle aux élus de la communauté d'agglomération du devenir du bâtiment. Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération nous fait part d'une possibilité d'aide importante pour la rénovation d'un hébergement touristique. La discussion est ouverte au sein du conseil municipal pour que chacun fasse part de son avis. Un compromis serait trouvé à condition de ne pas pénaliser les hébergeurs présents sur la commune. Le projet s'orienterait plus sur un hébergement de qualité avec restauration. La commune cèderait le bâtiment à l'agglomération qui porterait le projet. Dossier à suivre

Vente maison CHANUT à Céaux : Il faut régulariser le cadastre. Lors de l'élargissement de la voirie derrière la maison, dans les années 1960, un accord entre la mairie et les propriétaires de l'époque avait été trouvé mais jamais rien n'a été régularisé. La parcelle du jardin doit être attenante au bâti et le mur du jardin sert de limite à la propriété tel que défini à l'époque. Les futurs acquéreurs souhaitent acquérir une bande de terrain à l'arrière entre la bâtisse et le ruisseau.